Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
12 novembre 2025
À 20h

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Patrice Beaulieu, siège #1
Monsieur le conseiller, Billy Lemay, siège #2
Monsieur le conseiller, Félix Offroy, siège #4
Madame la conseillère, Eve Gagné, siège #6

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Monsieur le conseiller, Guillaume Bergeron, siège #5

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Sébastien Morand

Est également présente, Mme Josée Bouchard, adjointe à la direction.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance et présences
  - 1.1.1 Nomination d'un ou d'une secrétaire pour la séance du 12 novembre 2025
  - 1.1.2 Report de la séance du 3 décembre au 10 décembre 2025
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour du 12 novembre 2025
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025
- 1.4 Demande d'appui règlement fédéral vitesse sur les lacs
- 1.5 Demande citoyen-Déneigement
- 1.6 Appel d'offres chemin des Sablières
- 1.7 Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025
- 1.8 Forfait Dropbox
- 1.9 Calendrier des séances du conseil 2026
- 1.10 Horaire du bureau pour la période des fêtes
- 1.11 Intérêts pécuniers
- 1.12 Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE
- 1.13 Programme d'aide à la voirie locale PPA-SE
- 1.14 Nommer un maire suppléant et représentant à la MRC
- 1.15 Mandat et autorisation de signature (documents municipaux) / Les services électroniques Desjardins
- 1.16 Portrait de Saint-Mathieu-d'Harricana
- 1.17 Garage-Plomberie
- 1.18 Autoriser l'entente pour l'ouverture du sentier (camp vert)
- 1.19 Autoriser l'entente pour l'ouverture du sentier (camp rouge)
- 1.20 Courriel et portable
- 1.21 Directrice générale par intérim

2 CORRESPONDANCES

- 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
- 2.2 Résumé de la Table des conseillers de Comté
- 2.3 Demande formelle de l'âge d'or d'utiliser la télévision au sous-sol de l'église

3 FINANCES

Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest

3.1 Adoption des comptes à payer
3.2 Module de paiement électronique des fournisseurs
3.3 Soumission thermopompe
3.4 Autorisation de procéder à l'achat de sable à glace pour 2025-2026
3.5 Soumission pour l'achat de 4 tapis pour le passage entre la patinoire et le Mirad'Art
3.6 Entente association des trappeurs
3.7 Facture Norascon

4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

5 URBANISME & LÉGISLATIF

6 FORÊT

6.1 Appel d'offres entrepreneur forêt (coupe de bois)
6.2 Adjudication vente de bois

7 VARIA

7.1 Demande au programme de soutien aux initiatives communautaires

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMNISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2025-11-181

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00.

Adoptée

1.1.1 Nomination d'un ou d'une secrétaire pour la séance du 12 novembre 2025

2025-11-182

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE nommer Mme Josée Bouchard, secrétaire d'assemblée pour la séance du 12 novembre 2025.

Adoptée

Initiales du maire
_____
Initiales directrice
_____

1.1.2 Report de la séance du 3 décembre au 10 décembre 2025

2025-11-183

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil municipal était prévue le mercredi 3 décembre 2025 à 20 h;

ATTENDU QU'UN avis public doit être donné conformément aux lois applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Billy Lemay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance ordinaire prévue le mercredi 3 décembre 2025 soit reportée au mercredi 10 décembre 2025 à 20 h.

Adoptée

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 12 novembre 2025

2025-11-184

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 novembre 2025 en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025

Le point est remis à la prochaine séance du conseil puisque les deux anciens conseillers siégeant au nouveau conseil sont absents. Il est préférable que l'adoption du procès-verbal du mois d'octobre soit proposée par l'un d'eux, considérant qu'ils siégeaient lors des décisions consignées dans ce procès-verbal.

1.4 Demande d'appui règlement fédéral vitesse sur les lacs

2025-11-185

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 2025-05-119 de la Municipalité de Lac-aux-Sables et 2025- 123 de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120);

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction d'utiliser, à une vitesse supérieure à 10 km/h, un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive n'est pas applicable sur tous les lacs au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs types de plaisanciers en plus des baigneurs sur les lacs du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette interdiction permettrait d'accroitre la sécurité des usagers à proximité des rives et la protection des berges des lacs du territoire de la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana compte plusieurs plans d'eau auxquels ce règlement doit s'appliquer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Patrice Beaulieu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander au gouvernement fédéral de modifier le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive soit applicable sur tous les lacs du Québec;

DE demander aux MRC du Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter une résolution demandant l'application au Québec de cette interdiction.

Adoptée

1.5 Demande de citoyen-Déneigement

2025-11-186

ATTENDU QUE le citoyen M. Dave Lanoix a déposé une demande afin d'obtenir la permission de pousser de la neige sur le terrain municipal situé au 207, chemin Lanoix, en cas de besoin cet hiver;

ATTENDU QUE le citoyen a transmis à la municipalité un plan indiquant la manière dont la neige sera poussée et disposée;

ATTENDU QUE le conseil considère que cette utilisation du terrain municipal peut être permise, sous réserve du respect de certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Billy Lemay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER M. Dave Lanoix à pousser de la neige sur le terrain municipal et que cette autorisation est conditionnelle au respect intégral :

- Du plan déposé
- De la circulation et de la visibilité des usagers de la route
- Des accès et besoins opérationnels de la municipalité.

Adoptée

1.6 Appel d'offres chemin des Sablières

Le point est remis à une séance ultérieure.

1.7 Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025

2025-11-187

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE nommer la Firme Daniel Tétreault, CPA Inc. pour l'audit des états financiers de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour l'exercice devant se terminer le 31 décembre 2025 conformément aux règles établies par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Adoptée

1.8 Forfait Dropbox

Le point est remis à une séance ultérieure.

1.9 Calendrier des séances du conseil 2026

2025-11-188

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Billy Lemay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026.

Dates des séances 2026 :

14 janvier à 20 h	8 juillet à 20 h
4 février à 20 h	12 août à 20 h
11 mars à 20 h	2 septembre à 20 h
1er avril à 20 h	7 octobre à 20 h
6 mai à 20 h	4 novembre à 20 h
3 juin à 20 h	2 décembre à 20 h

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Adoptée

1.10 Horaire du bureau pour la période des fêtes

2025-11-189

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau municipal ainsi que le comptoir de Postes Canada soient fermés du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 pour la période des fêtes.

Adoptée

1.11 Intérêts pécuniers

Mme Josée Bouchard, adjointe à la direction, dépose les formules de déclarations des intérêts pécuniaires dûment complétées par les membres du conseil conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour les membres du conseil suivants :

M. Sébastien Morand, maire
M. Patrice Beaulieu, conseiller #1
M. Billy Lemay, conseiller #2
M. Félix Offroy, conseiller #4
Mme Eve Gagné, conseillère #6

1.12 Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE

2025-11-190

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) du Programme d'Aide à la Voirie local (PAV);

CONSIDÉRANT QUE les formulaires de reddition de comptes PVR22848-88050(8)-20250415-020 ont été remplis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale - volet particulier d'amélioration- Circonscription d'Abitibi-Ouest;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana approuve les dépenses d'un montant de 15 000$, plus les taxes

Adoptée

1.13 Programme d'aide à la voirie locale PPA-ES

2025-11-191

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) du Programme d'Aide à la Voirie local (PAV);

CONSIDÉRANT QUE les formulaires de reddition de comptes DQN889378-88050 (8)-20250415-020 ont été remplis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale - volet particulier d'amélioration- Circonscription d'Abitibi-Ouest;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana approuve les dépenses d'un montant de 15 000$, plus les taxes

Adoptée

1.14 Nommer un maire suppléant et représentant à la MRC

2025-11-192

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER M. Félix Offroy comme maire suppléant de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana;

D'AUTORISER M. Félix Offroy à assister aux séances des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi en remplacement du Maire lorsque celui-ci est absent et transmettre la résolution à la MRC d'Abitibi;

D'AUTORISER le conseiller, M. Félix Offroy, à signer, pour et au nom de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, tous les effets bancaires, chèques, ou tous autres documents nécessaires à l'administration de la Municipalité.

QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana est autorisée à transmettre la présente résolution aux institutions financières ou organismes offrant des services financiers à la Municipalité.

Adoptée

Initiales du maire
_____
Initiales directrice
_____

1.15 Mandat et autorisation de signature (documents municipaux)

2025-11-193

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER et AUTORISER les personnes suivantes :

-Nathalie Boire, Directrice générale et greffière-trésorière
-Josée Bouchard, Adjointe de direction
-Sébastien Morand, Maire
-Félix Offroy, Maire suppléant

Pour la signature des chèques fournisseurs, de commandites, les paies des employés, les signatures bancaires, l'accès et de pouvoir transiger via les services en ligne de Desjardins, ainsi que tout autre document pertinent qui pourrait servir au bon fonctionnement administratif régulier, pour et au nom de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana;

Adoptée

1.16 Portrait de Saint-Mathieu-d'Harricana

Mme Josée Bouchard, adjointe à la direction, dépose le portrait de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana réalisé par Kyanne Ste-Marie dans le cadre du mandat de SMI performance auprès de la MRC d'Abitibi.

Le conseil aimerait qu'un point sur l'agriculture soit ajouté au portrait de la Municipalité, car le sujet n'est pas abordé.

1.17 Garage-Plomberie

Les membres du conseil indiquent ne pas avoir reçu les informations nécessaires pour se prononcer sur ce point. Aucun suivi n'est effectué pour le moment.

1.18 Autoriser l'entente pour l'ouverture du sentier (camp vert)

2025-11-194

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut entretenir ses sentiers multiusages en saison hivernale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré**;**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER madame Josée Bouchard, adjointe à la direction, à préparer une entente pour l'ouverture des sentiers.

Adoptée

1.19 Autoriser l'entente pour l'ouverture du sentier (camp rouge)

2025-11-195

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut entretenir ses sentiers multiusages en saison hivernale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré**;**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Patrice Beaulieu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER madame Josée Bouchard, adjointe à la direction, à préparer une entente pour l'ouverture des sentiers.

Adoptée

1.20 Courriel et portable

Le conseil municipal autorise M. Sébastien Morand, maire, à utiliser un ordinateur portable dédié exclusivement à l'exercice de ses fonctions. Le conseil l'autorise également à utiliser une adresse courriel municipale pour ses communications officielles et mandate M. Ghislain Bérubé, employé municipal, afin de procéder à la création de ladite adresse.

1.21 Embauche ressource externe

2025-11-196

ATTENDU QUE la Municipalité doit combler temporairement des besoins administratifs en raison de l'absence de la directrice générale ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer une préparation rigoureuse et conforme du budget municipal 2026 ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à l'embauche d'une ressource externe afin d'assurer le soutien temporaire requis ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à l'embauche de Mme Rachel Cossette comme ressource externe afin d'assurer le soutien nécessaire à la préparation du budget 2026 et autres besoins selon les clauses et le budget établi.

Adoptée

2. CORRESPONDANCES

2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

2025-11-197

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Billy Lemay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le bordereau de correspondance informative tel que présenté.

Adoptée

2.2 Résumé de la Table des conseillers de comté

M. Sébastien Morand, maire, fait un résumé de la dernière séance de la Table des conseillers de comté.

2.3 Demande formelle de l'âge d'or d'utiliser la télévision au sous-sol de l'église

Le conseil autorise le Bel-Âge de Saint-Mathieu-d'Harricana à utiliser la télévision au sous-sol de l'église, sous réserve de la signature de l'entente au bureau municipal.

Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

3. FINANCES

3.1 Approbation des comptes payés et à payer

2025-11-198

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER et **DE PAYER** la liste des chèques suivante, pour un total de 295 639,21$.

No. Chèque	Fournisseur	Montant
C0009962	9428-7521 QUEBEC INC	3 889,68$
C0009963	BETON FORTIN INC.	14 498,21$
C0009964	BMR BERGERON & FILLES INC	266,94$
C0009965	CANADIAN TIRE	293,50$
C0009966	CDR	54 825,27$
C0009967	DR SERVI-TECH ENR	459,90$
C0009968	ENVIROBI	3 703,20$
C0009969	EQUIPEMENT R.S. LACROIX	241,44$
C0009970	ESKAIR	179,36$
C0009971	FOSSES SEPTIQUES PROTEC-NATURE INC	10 232,78$
C0009972	GESTION DANNY LEMAY ENR	29 033,97$
C0009973	GROUPE CCL	1 565,96$
C0009974	H2LAB INC.	253,52$
C0009975	INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA (LES)	71 876,62$
C0009976	LAROUCHE BUREAUTIQUE	901,66$
C0009977	LAURENTIDES RE/SOURCES	569,34$
C0009978	MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	111,23$
C0009979	MICROAGE ABITIBI-TEMISCAMINGUE	221,72$
C0009980	MUNICIPALITE DE LANDRIENNE	26 211,88$
C0009981	NADEAU GESTION DE PROJET INC.	8 692,11$
C0009982	PUROLATOR INC.	78,77$
C0009983	RADIO BORÉALE	25,00$
C0009984	SANIMOS INC	247,20$
C0009985	STANTEC CONSULTING LTD.	13 222,13$
C0009986	TRACTION AMOS (117)	214,89$
C0009987	VILLE D'AMOS	9 752,75$
	Sous-total	**251 569,03 $**
	Payé par AccèsD	
L2500083	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 000,00$
L2500084	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	9 922,11$
L2500085	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	3 731,46$
L2500086	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 353,78$
L2500087	SUNCOR ENERGY INC	787,91$
L2500088	ENERGIR	22,50$
L2500089	VIDEOTRON LTÉE	82,78$
	Sous-total AccèsD	**16 900,54 $**
	Salaire mois d'octobre	**27 169,64$**
	TOTAL	**295 639,21$**

Adoptée

Initiales du maire
_____
Initiales directrice
_____

3.2 Module de paiement électronique des fournisseurs

2025-11-199

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite optimiser ses processus administratifs;

CONSIDÉRANT que l'intégration d'un module de paiement électronique des fournisseurs permettra d'améliorer l'efficacité et la rapidité des transactions;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat du module de paiement électronique des fournisseurs au montant de 522,50$ plus les taxes applicables.

Adoptée

3.3 Soumission thermopompe

Le point est remis à une séance ultérieure.

3.4 Autorisation de procéder à l'achat de sable à glace pour 2025-2026

2025-11-200

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de sable à glace au même tonnage que l'hiver dernier selon le budget établi pour la saison hivernale 2025-2026.

Adoptée

3.5 Soumission pour l'achat de 4 tapis pour le passage entre la patinoire et le Mirad'Art

2025-11-201

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de 4 tapis pour le passage entre la patinoire et le Mirad'Art au coût de 239,92$ plus les taxes applicables.

Adoptée

3.6 Entente association des trappeurs

2025-11-202

Discussion avec les membres du conseil concernant les castors sur le territoire. Analyse d'autres solutions possibles et autorisation du contrat déjà débuté avec l'Association des trappeurs.

3.7 Facture Norascon

Mathieu Nadeau, ingénieure, est mandatée pour négocier une réduction de la facture # 58172 de Norascon concernant la portion de la dalle de la patinoire jugée non conforme.

4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Initiales du maire
_____
Initiales directrice
_____

5. URBANISME & LÉGISLATIF

6. FORÊT

6.1 Appel d'offres entrepreneur forêt (coupe bois)

Le dossier est en attente, car l'ouverture des soumissions est reportée au 15 décembre 2026.

6.2 Adjudication vente de bois

2025-11-203

ATTENDU QUE la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'achat de bois provenant des lots intramunicipaux;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé, soit :

West Fraser

Peuplier faux-tremble	40$/TMV
Peuplier baumier	35$/TMV
Bouleau à paier	35$/TMV

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTOYER l'achat de bois provenant des lots intermunicipaux de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana à West Fraser, selon les clauses et conditions des documents d'appel d'offres.

Adoptée

7. VARIA

7.1 Demande au programme de soutien aux initiatives communautaires

Discussion avec les membres du conseil au sujet des deux demandes soumises au Programme de soutien aux initiatives communautaires. Un examen du budget restant pour l'année 2025 sera effectué avant de déterminer quel projet pourra être financé.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-11-204

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 22 h.

_____	_____
Sébastien Morand,	Josée Bouchard
Maire	Adjointe à la direction

Attestation : *Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Sébastien Morand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*